



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES  
Commune de BRAS  
83149

Bras, le 09 août 2024

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE n°2024-185**

Le Maire de BRAS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la demande d'arrêté de circulation de la Société VAR THD, 66 avenue Amiral Daveluy à Toulon pour le compte de l'entreprise NGE INFRANET siégeant à Toulon (Var) 637 boulevard Bernard Long, en date du 09 août 2024,

**CONSIDERANT** qu'il est d'intérêt public de réglementer la circulation pour des travaux de réparation de fourreaux au niveau du n°203 route de Brignoles devant être réalisés par la Société NGE INFRANET,

### **ARRÊTE**

**Art. 1 :** Pendant la période du lundi 19 août 2024 au vendredi 30 août 2024 inclus, la circulation sera alternée manuellement au niveau du n° 90 et 212 route de Brignoles de 8 h à 17 h par la Société NGE INFRANET.

**Art.2 :** La signalisation réglementaire des travaux sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) du 22 octobre 1963 (8<sup>ème</sup> partie) approuvée par l'Arrêté du 06 novembre 1992 modifié.

Le groupe NGE INFRANET et/ou ses sous-traitants se chargeront de la signalisation du chantier.

**Art. 3 :** La Société NGE INFRANET sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de ces travaux.

**Art. 4 :** Monsieur le Maire de la commune de BRAS,  
Monsieur le Directeur General des Services  
La Police Municipale

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Art. 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Maximin.

Le Maire,  
Franck PERO

*Pour le Maire*  
*L'Adjoint délégué,*



République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité